



L'ENGAGEMENT DES GENDARMES FRANÇAIS DANS LES COLONIES EN 1940

> Quelle est la situation des gendarmes au moment de la défaite ?

> Comment se manifeste le ralliement des gendarmes au général de Gaulle dans les colonies ?

- Au cours de l'été 1940, les gendarmes métropolitains sont, comme la population française, traumatisés par la défaite. Peu d'entre eux songent à prendre les armes.
- Les gendarmes des colonies, mal informés de ce qui se passe en métropole, sont à l'écoute des autorités militaires et administratives pour savoir quelle attitude adopter.
- Le général de Gaulle, isolé, compte surtout sur les colonies pour fonder sa légitimité.
- Dans les colonies qui rallient la France libre, les gendarmes ont souvent le choix de suivre les nouvelles autorités gaullistes ou de quitter le territoire.
- Dans les colonies restées fidèles à Vichy, les ralliements de gendarmes sont rares. Ceux qui le font se voient contraints de désertir.

Les premiers gendarmes

"ralliés" à la France libre

par **BERNARD MOURAZ**

L

Le 18 juin 1940, alors que la France est disposée à déposer les armes, le général de Gaulle, depuis Londres, annonce son intention de continuer la lutte et invite tous ceux qui refusent la défaite à le rejoindre. Le propos de cet article n'est pas de relater la naissance de cette grande aventure que fut la France libre, mais de voir comment des militaires de la gendarmerie, loin de la métropole, ont été amenés à faire le choix de se rallier au général de Gaulle. L'ont-ils fait par refus de la défaite ou ont-ils été contraints par les événements ?

De Pondichéry à Tahiti, en passant par la Nouvelle-Calédonie, l'auteur revient pour la *Revue* sur cette période trouble.

Nous n'évoquerons pas ici les quelques gendarmes de la métropole qui, dès l'été 1940, ont manifesté leur refus de la défaite au sein des premiers réseaux mis

(1) Notamment le sous-réseau dirigé par le chef d'escadron Vérines au sein du réseau Saint-Jacques créé par Maurice Duclos sous l'autorité du colonel Passy, chef du 2^e bureau de l'état-major du général de Gaulle.

en place par les services de la France libre⁽¹⁾. Leur ralliement au général de Gaulle est réel, mais leur action se rattache

davantage à la Résistance intérieure, basée sur l'action clandestine, qu'au sujet de cette étude, fondé sur une prise de position au grand jour.

Par ailleurs, nous n'avons, en l'état actuel des recherches, que peu de renseignements sur les gendarmes qui se trouvaient en Angleterre au moment de la défaite. Par exemple, depuis la mi-juin 1940, des gardes républicains mobiles de Cherbourg sont regroupés dans des camps près de Liverpool et attendent leur rapatriement en France. Leur journal des marches et des opérations révèle qu'à la date du 6 septembre une poignée d'entre eux « rejoignent les unités du général de Gaulle »⁽²⁾. Mais nous n'en savons pas plus sur leur motivation. Remarquons

(2) JMO du 2^e groupe de la 4^e compagnie de la 3^e légion de garde républicaine mobile, du 17 juin au 1^{er} décembre 1940. Service historique de la défense (SHD) - Département armée de Terre, 34 N 1121.

néanmoins que la majorité de ces gardes, comme la majorité des militaires français

présents en Angleterre, ont refusé de continuer la lutte et ont choisi de rentrer en France (ils débarqueront à Marseille le 27 novembre 1940). Le comportement des 50 000 militaires français stationnés en Angleterre à l'été 1940 est identique : on ne compte qu'un peu plus de 7 000 engagements dans les Forces française libres (FFL).

Le général de Gaulle va en fait fonder son pouvoir à partir de juillet-août 1940, au moment où des colonies se rallient à lui. Les ralliements les plus spectaculaires se font principalement en Afrique équatoriale française. Malheureusement, l'absence d'archives de la gendarmerie sur ce territoire ne nous permet pas d'avoir des informations précises sur le comportement des gendarmes.

L'Historique du détachement de gendarmerie du Cameroun, rédigé en

(3) SHD - Département gendarmerie (DG), 2007 ZM1 4854.

1955⁽³⁾, signale que le 7 août 1940 18 gendarmes sur

19 rallient la France libre.

Notons également, alors que l'Afrique occidentale française est restée fidèle à Vichy, la désertion du lieutenant Bertrand, commandant la garde mobile indigène de Thiès (Sénégal) : il déserte "tardivement" le 29 octobre 1940 (quelques jours après

LES TERRITOIRES RALLIÉS À LA FRANCE LIBRE EN 1940

| | |
|-------------------|--------------------------------------|
| 22 juillet 1940 | Nouvelles-Hébrides |
| 26 août 1940 | Tchad |
| 27 août 1940 | Cameroun |
| 28 août 1940 | Moyen-Congo |
| 30 août 1940 | Oubangui-Chari |
| 2 septembre 1940 | Établissements français de l'Océanie |
| 9 septembre 1940 | Établissements français de l'Inde |
| 24 septembre 1940 | Nouvelle-Calédonie |
| 12 novembre 1940 | Gabon |

l'échec du général de Gaulle devant Dakar) pour rejoindre les FFL.

Nous ne sommes pas mieux informés pour les Établissements français de l'Inde. Nous savons toutefois que les gendarmes des Comptoirs ont suivi le gouverneur Louis Bonvin dans son ralliement au général de Gaulle. Tous les officiers, menés par le capitaine Petignot, se sont publiquement engagés en faveur de la France libre ; ce qui leur a valu d'être condamnés, par contumace, à la peine de mort par le tribunal militaire permanent de Saïgon le 14 janvier 1942⁽⁴⁾.

(4) SHD-DG, 1 A 314.

Avec des archives moins lacunaires, nous sommes mieux renseignés sur le "ralliement" des gendarmes de Tahiti et de la Nouvelle-Calédonie.

À Tahiti, des gendarmes hésitants

À Tahiti, comme dans toutes les possessions françaises lointaines, le

territoire est tardivement informé de l'actualité métropolitaine.

Le chef du détachement de gendarmerie, le maréchal des logis-chef Chaussin, commande quatre gendarmes dispersés dans les îles. À l'annonce de la défaite et de l'armistice, le gouverneur Jean Chastenet de Géry déclare vouloir poursuivre le combat aux côtés des Anglais. Commerçant avec la Nouvelle-Zélande, une rupture avec Londres serait économiquement préjudiciable pour les Établissements français de l'Océanie. Mais la métropole remet le gouverneur dans le droit chemin et le 21 août, celui-ci promulgue les premières lois d'exclusion de Vichy. Un "Comité des Français d'Océanie", fraîchement créé, exige l'expulsion des « *métèques* ».

La résistance au gouverneur s'organise, animée par de jeunes cadres d'origine métropolitaine (dont le médecin et administrateur colonial Émile de Curton), soutenus par le maire de Papeete, les membres de l'assemblée des territoires (les Délégations), les communistes locaux et quelques chefs tahitiens. Ils créent le 27 août un "Comité de Gaulle" qui impose au gouverneur la tenue d'un référendum. Le scrutin est organisé le 1^{er} septembre à Papeete et dans l'île de Mooréa. À une écrasante majorité (plus de 5 000 suffrages contre 18), les électeurs se prononcent pour le ralliement au général de Gaulle (mais les notables se sont largement abstenus, ainsi que les

autochtones). Le lendemain, le gouverneur se retire⁽⁵⁾ et laisse la place à

(5) Il part au Canada avec les fonctionnaires et les officiers de marine restés fidèles à Vichy.

un gouvernement provisoire. Les Établissements français de l'Océanie viennent de rallier la France libre. Le 3 septembre, le maréchal des logis-chef Chaussin prévient ses gendarmes du changement de gouvernement de la colonie « *à la suite d'un plébiscite en faveur du général de Gaulle* ». Il annonce qu'il se rallie au « *mouvement* » et leur demande de lui « *faire connaître, par écrit*

et par retour du courrier », s'ils veulent également se soumettre au nouveau pouvoir⁽⁶⁾.

Le gendarme Hermann O. répond

(6) Les extraits des lettres échangées entre Chaussin et ses gendarmes proviennent du registre de correspondance confidentielle du détachement de gendarmerie de l'Océanie - Tahiti, du 5 juin 1936 au 25 juin 1945. SHD-DG), 99 E 4.

qu'il lui est « *impossible, en tant que militaire, de se rallier au gouvernement du général de Gaulle, pour des raisons strictement personnelles* » et demande à être muté en Nouvelle-Calédonie, dont il est originaire. Les autres militaires semblent hésitants. L'un d'eux répond le 5 septembre qu'il ne s'estime pas « *le droit ni le devoir* » de se prononcer « *pour l'un ou l'autre parti* ». Et il précise : « *Je dépends de l'action directe d'un chef. Mon désir qui me paraît fidèle au bon sens, est de servir mon Pays, sans qu'il soit besoin pour cela de manifester une opinion quelconque sur des questions où je ne crois pas devoir m'immiscer.* »



Officier en poste au Sénégal en 1940, le lieutenant Bertrand déserte en octobre de la même année pour rejoindre les FFL.



En 1940, l'officier Petignot est en poste dans les Établissements français de l'Inde avant de se rallier aux FFL.

Le gendarme Louis S. tergiverse : « Afin de me permettre de répondre en toute connaissance de cause à la demande que vous me faites de savoir si je suis disposé à me soumettre au gouvernement provisoire ou, le cas échéant, à ne pas le reconnaître, il serait nécessaire que je sache quelle serait ma situation, dans l'un ou l'autre cas, car jusqu'alors je ne suis instruit de rien en ce sens. Quelques conversations privées (à accueillir donc sous toute réserve, les unes ou les autres pouvant être diversement interprétées) m'ont bien appris, dans leurs grandes lignes, les divers événements qui viennent de se dérouler à Papeete, mais il serait plus utile, semble-t-il, que j'en aie une relation officielle plus exactement détaillée [...] »

« Il va sans dire que mes sentiments demeurent français et que tout ce qui concourra au salut de la Patrie trouvera en mes convictions intimes, une entière approbation [...] »

Chaussin répond qu'aucune pression n'est faite et avance, oubliant les règlements, qu'il n'aura pas de compte à rendre : « [...] vous pouvez continuer d'exercer vos fonctions, comme précédemment, sans avoir à craindre un sentiment hostile à votre égard par un gouvernement ou l'autre. » Le militaire répond le 13 septembre que, finalement, il continue son service « comme par le passé, et ce, en dehors de toute autre question ».

Le 14 septembre, le maréchal des logis-chef Chaussin annonce au gouvernement

(7) Félix Broche (1905-1942), prend le commandement en 1941 du *bataillon du Pacifique*. Tué à Bir-Hakeim, il est fait Compagnon de la Libération à titre posthume en 1943.

provisoire et au capitaine Broche⁽⁷⁾, qui commande la compagnie autonome

d'infanterie coloniale de l'Océanie et exerce les fonctions d'inspecteur permanent du détachement de gendarmerie, que ses gendarmes rallient le « *gouvernement actuel* » à l'exception d'un seul qui demande son rapatriement en Nouvelle-Calédonie. Celle-ci se ralliant également la France libre quelques jours plus tard, le gendarme Louis S., comme ses autres collègues, restera à son poste jusqu'à la fin de la guerre.

Un ralliement "légitimiste" en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, l'annonce de la défaite provoque la stupeur des Caldoches qui manifestent deux jours de suite à Nouméa devant l'hôtel de ville, le consulat britannique et le monument aux morts, leur refus de l'armistice. Le gouverneur Georges Pélicier, sensible à l'opinion publique et soucieux de maintenir les liens économiques avec le *Commonwealth*, annonce, le 24 juin devant le Conseil général, son intention de prévenir la métropole et le général de Gaulle que la colonie continue la guerre aux côtés des Anglais. Comme son homologue des Établissements français de l'Océanie, il cherche à gagner du

temps face aux mises en demeure du gouvernement de Vichy. Finalement, le 29 juillet, le *Journal officiel* du territoire publie les premières ordonnances instituant le maréchal Pétain chef de l'État français. Contre les adversaires de l'armistice, Pélicier peut compter sur le lieutenant-colonel Denis, commandant de la place de Nouméa, et sur l'administration coloniale. Par crainte que les manifestations tournent à l'émeute, il demande à Vichy de lui envoyer un bâtiment de guerre. Le 23 août, en provenance de Saïgon, l'avis *Dumont d'Urville* mouille au large de Nouméa en pointant ses canons vers la ville. Mais devant les risques d'émeute, Pélicier donne sa démission au Conseil général de la colonie. Dans le même temps, il prévient Vichy qu'il nomme à sa place le lieutenant-colonel Denis. Ce dernier a l'appui de la presque totalité des officiers et des gendarmes métropolitains commandés par le capitaine Jacomme.

Depuis Londres, le général de Gaulle charge Henri Sautot, gouverneur des Nouvelles-Hébrides qui avait rallié la France libre en juillet, de se rendre à Nouméa et de prendre la tête de la résistance soutenue par la majorité des Caldoches et les militaires d'origine locale. Un "Comité de Gaulle", créé clandestinement et prévenu de l'arrivée de Sautot, demande aux habitants de Nouméa de l'accueillir triomphalement. Le 19 septembre, le capitaine Jacomme informe ses gendarmes « *qu'ils ne doivent*

aucune obéissance à tout autre qu'à lui-même ». Mais, le même jour, l'envoyé du général de Gaulle, à bord d'un pétrolier norvégien et protégé par un croiseur australien, débarque à Nouméa et est porté par une foule en liesse au palais du gouverneur. Les militaires de recrutement calédonien refusent de disperser la foule et le *Dumont d'Urville* n'ose pas ouvrir le feu. Sautot est proclamé gouverneur de la colonie qui rallie officiellement la France libre le 24 septembre. Les autorités vichystes sont immédiatement remplacées par des partisans du ralliement. Ainsi, le 28 septembre, le gouverneur nomme l'adjudant Louis Dailly pour succéder au capitaine Jacomme à la tête de la gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie.

Le 11 octobre, le gouverneur Pélicier, le lieutenant-colonel Denis et 128 fonctionnaires et militaires, restés fidèles au gouvernement du maréchal Pétain, sont autorisés à embarquer à bord du *Pierre Loti*, à destination de l'Indochine demeurée dans le giron de Vichy. Le capitaine Jacomme et 18 gendarmes (sur 54) figurent parmi les passagers.

La consultation des registres de

(8) Registres de correspondance courante du 27 novembre 1939 au 30 juin 1943, et confidentielle du 29 juillet 1939 au 22 mars 1946. SHD-DG, 98 E 2 et 98 E 4.

correspondance du détachement de gendarmerie de la Nouvelle-Calédonie⁽⁸⁾, laisse le chercheur

sur sa faille. Aucune note, aucune lettre ne fait état de la situation agitée à

Nouméa au cours de l'été 1940 (si ce n'est le rappel à l'obéissance du capitaine Jacomme le 19 septembre, cité plus haut). Comme à Tahiti, les gendarmes ont eu le choix de continuer à servir dans la colonie en se ralliant à la France libre ou de la quitter (pour l'Indochine restée fidèle à Vichy). Les gendarmes se sont certainement interrogés sur ce choix et ses conséquences sur leur carrière. Comme à Tahiti (à une exception près), on peut penser que les gendarmes qui ont choisi de rester ont accepté, même du bout des lèvres, de servir les nouvelles autorités. Cela semble en fait plus compliqué.

Tout d'abord, l'autorité du nouveau chef de la gendarmerie, l'adjudant Dailly, semble contestée. À plusieurs reprises, il prend à témoin le gouverneur pour ramener certains militaires à la discipline : « *Je tiens à ce que ce scandale cesse* », lui écrit-il le 24 octobre à propos d'un gendarme qui n'accepte pas son autorité. « *S'il devait persister, il devient matériellement impossible de commander le détachement* ». Quelques mois plus tard, il quitte ses fonctions après une tentative de suicide manquée, mais nous n'avons pas la preuve qu'il existe un lien entre son geste dramatique et ses difficultés pour s'imposer.

Ensuite, tous les gendarmes qui sont restés ne sont pas acquis au général de Gaulle. En octobre 1940, un gendarme en poste à l'Île des Pins déclare qu'il « *reste*

soumis au gouvernement légal de la France, présidé par Monsieur le Maréchal Pétain ». Un autre militaire du détachement fait état de son refus de « servir un gouvernement de la France libre ». Le second gendarme sera suspendu en 1941. On peut penser que le premier rentrera dans le rang après qu'on lui ait signifié que sa demande de rapatriement en métropole n'était pas possible.

La lecture des archives nous laisse entendre que le ralliement, pour les gendarmes, ne signifie pas forcément une prise de position ferme en faveur de la France libre et de son chef. Légitimistes, ils suivent sans enthousiasme les nouvelles autorités qui viennent de prendre le pouvoir. Certains néanmoins, comme dans les Établissements français de l'Inde, ont ralliés par conviction pour s'engager ensuite dans les FFL. Le choix proposé par les nouvelles autorités coloniales aux gendarmes, comme aux autres militaires et fonctionnaires, de se rallier ou de partir, est surtout représentatif de la faiblesse de la France libre à ses débuts, celle qui peine à s'imposer réellement.

ALLER PLUS LOIN



La France libre. De l'appel du 18 juin à la Libération,
Jean-Louis Crémieux-Brilhac,
Paris, Gallimard, 1996.

Dans ce livre, véritable ouvrage de référence qui aborde les questions militaires économiques et diplomatiques, l'auteur, ancien des FFL, fait œuvre d'historien plus que de témoin.



Les Français libres. L'autre résistance
Jean-François Muracciole,
Paris, Tallandier, 2009.

Cet ouvrage, véritable sociologie historique des Français libres, étudie pour la première fois sous différents angles l'engagement et la vie quotidienne, au combat ou à l'arrière, des 60 000 hommes et femmes qui ont répondu à l'appel du général de Gaulle.



BERNARD MOURAZ

Fonctionnaire du ministère de la Défense.

Affecté au département gendarmerie du Service historique de la Défense (SHD), Bernard Mouraz a dirigé l'ouvrage *Gendarmes résistants. Du refus aux combats de la Libération (1940-1945)*, publié par le SHD en 2006, et vient de collaborer au *Dictionnaire historique de la France Libre*, publié par Robert Laffont sous la direction de G. Caïtucoli, F. Broche et J.-F. Muracciole.